ACTO SPÉCIAL PUCES
Aérosol auto-diffusant

ACTO SPÉCIAL PUCES est un insecticide avec une remarquable **action de choc** muni d'un diffuseur continu pour **traiter de 50 à 150 m³** soit une surface de 20 à 60 m² environ. Facile à mettre en œuvre, sa formulation spéciale permet de lutter contre **toutes les infestations de puces**.
Les micro-gouttes d'insecticide entrent facilement en contact avec les puces et leurs **larves** qui s'abritent dans les interstices des planchers, des literies, étoffes, tapis...
La **cyphénothrine** et la **tétraméthrine** agissent immédiatement par contact et ingestion sur le système nerveux des insectes, provoquant leur paralysie suivie de mort. Leur action est synergisée par la présence de **pipéronyl butoxyde**.

COMPOSITION en % (m/m) :
Cyphénothrine (CAS n°39515-40-7) : 0,4 %
Tétraméthrine (CAS n°7696-12-0) : 0,3 %
Pipéronyl butoxyde (CAS n°51-03-6) : 1,0 %
Gaz propulseur ininflammable

PUCE 11
Aérosol 100 ml
Carton de 12

MODE D'EMPLOI :

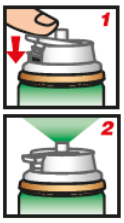

Fermer toutes les ouvertures de la pièce à traiter (fenêtres et portes), sauf celle par où doit sortir l'applicateur. Sortir les animaux (oiseaux, poissons…) et les végétaux. Protéger les denrées alimentaires, les vêtements et les revêtements fragiles. Bien agiter l'aérosol avant utilisation. Placer l'aérosol au centre de l'espace à traiter, en hauteur, par exemple sur une chaise ou une table protégée préalablement avec du papier ou du carton. Enclencher le diffuseur de l'aérosol, avec le pouce, en appuyant fortement sur la languette (1). Elle restera bloquée en position de marche (2). Important : ne pas essayer d'interrompre la diffusion. Sortir de la pièce en fermant soigneusement la porte et empêcher toute personne d'y entrer. Laisser le produit agir pendant 2 ou 3 heures minimum. Aérer 4 heures minimum avant de réoccuper l'espace. Exposer également au traitement les literies et coussins des animaux. Ne pas utiliser la literie traitée dans les 12 heures après l'application. À renouveler en cas de nouvelle infestation.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

DANGER

Contient de l'acétone. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P501 Éliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchetterie. Ne pas jeter dans les ordures ménagères. Bien ventiler après usage.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

FDS consultable sur **www.quickfds.fr**

SOJAM : 2, Mail des Cerclades - CS 20808 CERGY - 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX - France - Tél. : +33 (0)1 34 02 46 60 - Fax : +33 (0)1 30 37 15 90
SAS au capital de 5 180 000 € - RCS PONTOISE 2011 B 02551 - SIRET 533 577 490 00014 - Code NAF 4675Z - TVA FR 70 533 577 490